Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le 02/08/2023
ID : 081-218101400-20230802-1890_FINDDVIREM-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DECISION DU MAIRE :

VIREMENT DE CREDITS

Le Maire de LAVAUR,

VU la délibération du Conseil municipal, en date du 08/03/2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section,

VU la délibération du Conseil municipal, en date du 29/03/2023, portant adoption du budget primitif 2023 du budget principal de la commune,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « travaux et équipements sportifs » afin de permettre le versement d'une subvention d'équipement à l'association La Tarnaise pour aider à l'acquisition d'un praticable :

- Un virement de crédits d'un montant de + 20 000 € vers le compte 20421-325-489 (travaux et équipements sportifs)
- Une diminution des crédits d'un montant de – 20 000 € vers le compte 2315-845-485 (voirie)

DECIDE

Article 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

SENS	SECTION INVESTISSEMENT				
	OPERATION VALANT CHAPITRE		COMPTE	FONCTION	MONTANT
DE	485	Voirie	2315	845	- 20 000,00
VERS	489	Travaux et équipements sportifs	20421	325	+ 20 000,00

Article 2 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :
- A Monsieur le Préfet du Tarn
- A Monsieur le comptable de la collectivité.

Fait et décidé ce jour, le 02/08/2023

Le Maire

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LA (81)

Mairie de Lavaur - Place Général Sudre - CS 60088 - 81503 LAVAUR Cedex
Tél. 05.63.83.12.20 - Fax. 05.63.41.42.89 - Fax. Service Finances : 05.63.58.08.57
Email : mairie@ville-lavaur.fr